



MISE EN ŒUVRE D'UN MONUMENT AUX MORTS

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/63

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL Gilbert

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 14 août 2014 décidant la mise en œuvre d'un monument aux morts pour la France.

La plaque commémorative en marbre située dans l'église n'étant pas déplaçable, Monsieur le Maire propose de faire graver une plaque nominative en granit, à fixer sur la stèle, ainsi qu'un drapeau avec le blason de la Commune.

Le coût de ces achats s'élève à la somme totale HT de 2 077,77 € :

Plaque en granit : Marbrerie VITALONI, 38470 VINAY : 1 450,00 €

Drapeau : MANUFETES SAS, 26602 TAIN L'HERMITAGE : 627,77 €

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

DECIDE de programmer l'acquisition d'une plaque commémorative et d'un drapeau au blason de la Commune,

ACCEPTE le devis de la marbrerie VITALONI pour un montant de 1450 € et le devis de la société MANUFETES pour un montant de 627,77 € HT,

SOLLICITE l'aide financière de l'association « Le Souvenir français » et de l'Office National des Anciens Combattants,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

